

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 42-456-1934 Contributions.

n° 42-456-1934

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 novembre 1934

Numéro JO

n° 456 du 30/11/1934

Date du numéro

30 novembre 1934

TEXTE INTÉGRAL

la somme de mille quatre cent soixante-douze francs dix centimes, représentant le montant des droits de douane et de la taxe de consommation relatifs à l'importation d'une automobile sera remboursée à la firme Mohamedally, importatrice.